

Inscription et admission des élèves

Procédure pour des enfants nés en 2023 et 2024

pour une première scolarisation à l'école maternelle lors de la rentrée de septembre 2026

Dans le document qui suit, les termes « enfant » et « élève » désignent indifféremment les filles et les garçons scolarisés, les termes « directeur d'école » désignent indifféremment les femmes et les hommes qui exercent cette profession.

1 – Inscription.

Pour faire inscrire leur enfant dans le RPI, les responsables légaux de l'enfant doivent se présenter :

- à la mairie de GRIGNY

ou

- à la mairie de LE PARCQ.

Le maire délivre alors : un certificat d'inscription.

2 – Admission.

Pour faire admettre leur enfant, les responsables légaux de l'enfant :

- prennent contact avec le directeur d'école du RPI, dès que possible, afin de fixer un rendez-vous :

. par téléphone : 03 21 04 84 92 (le jeudi)

. par mail : ce.0622015d@ac-lille.fr

- complètent, préparent et consultent les documents de la fiche d'admission*.

- déposent l'ensemble des documents :

. à l'école de LE PARCQ

. lors du rendez-vous pris

. **avant le jeudi 7 mai 2026.**

Le directeur d'école prononce l'admission sur présentation des documents demandés.

Admission à l'école maternelle :

Tout enfant âgé de trois ans au 31 décembre de l'année civile en cours doit être accueilli dans une école maternelle ou une classe enfantine.

Scolarisation dans les classes enfantines ou les écoles maternelles des enfants dès l'âge de deux ans révolus. Cette admission est prononcée dans la limite des places disponibles au profit des enfants âgés de 2 ans révolus au jour de la rentrée scolaire. Cela peut conduire à un accueil différé au-delà de la rentrée scolaire en fonction de la date d'anniversaire de l'enfant.

Rencontre de l'enseignante de Maternelle, Madame LABURE, et visite de la classe (pour les responsables légaux qui le souhaitent) :

- à l'École de GRIGNY

- le mardi 2 juin **ou** le vendredi 5 juin 2026

- entre 16 H 45 et 17 H 30.

*** Les documents à compléter ou à consulter sont disponibles :**

sur le lien suivant :

et

sur le QRcode :

<https://padlet.com/sseuron/m46dxxrw7quhc8h0>



Rubrique : Inscription et admission des élèves.

ATTENTION : Prendre la « Procédure pour des enfants nés en 2023 et 2024 pour une première scolarisation à l'école maternelle lors de la rentrée de septembre 2026 »